

Commission Economie et innovation
Rapporteurs : Françoise FROMAGEAU et Karim KHAN

Le tourisme d'affaires en Bretagne : destination territoire durable

La Bretagne se caractérise par une longue tradition touristique. La région dispose d'une place de choix dans l'imaginaire collectif et se distingue notamment par la plus large façade maritime du territoire national, un patrimoine chargé d'histoire, des sites et des paysages d'exception, ainsi qu'une culture et une identité singulière. Au-delà de la carte postale, le tourisme constitue également un fort levier de développement économique et un objet social : la population vit avec le tourisme et l'accepte encore très largement, quand d'autres régions commencent à s'inquiéter d'affluences trop importantes. Mais le tourisme, c'est aussi et surtout un secteur à la croisée entre de nombreux champs de l'action politique régionale. La filière, dans son ensemble, s'est trouvée très durement touchée par la pandémie de Covid-19. La Bretagne, relativement épargnée, n'a pas non plus échappé à ce phénomène et s'il était connu que le tourisme pouvait être impacté par des aléas économiques, sociaux, énergétiques, géopolitiques, ou encore météorologiques, la crise sanitaire a créé un véritable précédent, mettant en exergue un secteur particulièrement vulnérable.

Au regard de son importance pour l'économie régionale - le secteur représente 8,1 % du PIB de la Bretagne - le tourisme fait donc l'objet d'une attention politique toute particulière tant ses retombées sont importantes, si bien que **la politique touristique régionale a fait du tourisme durable son objectif principal**. Il s'agit, pour tous les acteurs concernés - consommateurs, professionnels et collectivités - de penser autrement et durablement les modèles qui ont structuré le secteur au cours des dernières décennies afin de répondre à plusieurs défis économiques, sociaux et environnementaux permettant de faire de la Bretagne une Destination d'excellence inscrite dans les transitions.

Le CESER souhaite mettre au centre du débat public sur le développement du territoire une composante du tourisme qui reste aujourd'hui mal identifiée : **le tourisme d'affaires**. Au vu des atouts et faiblesses du tourisme d'affaires, de l'ancrage de cette filière comme de ses spécificités, on pourrait s'attendre à ce que la stratégie régionale repose sur les complémentarités entre tourisme de loisirs et tourisme d'affaires. Or, le rôle que pourrait tenir ce dernier n'y est pas identifié. **Le tourisme d'affaires constitue donc un angle mort de la politique touristique régionale**, et c'est à cet angle mort que nous allons consacrer notre attention : **comment mieux connaître et caractériser le tourisme d'affaires ? Et surtout, est-il pertinent d'en faire un objet particulier de politique publique, dans la perspective d'un tourisme durable ?**

Le CESER souhaite comprendre dans quelle mesure le tourisme d'affaires peut s'inventer, évoluer et se structurer, dans une période où il connaît de profondes mutations. Au moins trois raisons conduisent à s'y intéresser : il constitue une part importante du tourisme, il est à la croisée entre de nombreux champs de l'action politique régionale (l'économie, l'aménagement du territoire, l'environnement, la formation, l'emploi, la culture, le patrimoine, etc.) et, ce faisant, il peut constituer un levier d'action porteur dans l'objectif de développer un tourisme durable.

1. Le tourisme d'affaires : un secteur stratégique mal connu

1.1. Le tourisme d'affaires, composante peu identifiée du secteur du tourisme

Si la notion de tourisme est compréhensible de tous, celle de tourisme d'affaires mérite d'être clarifiée. Déjà, associer les termes « tourisme » et « affaires » peut paraître, à bien des égards, contradictoire. Lorsque le premier évoque loisirs et vacances, le second renvoie à l'activité professionnelle, au développement commercial, à la création de richesses et à l'emploi. Ils sont pourtant associés dans la définition du tourisme d'affaires, qui recouvre

les voyages d'affaires individuels, les séminaires et réunions d'entreprises, les congrès et les conventions, les foires et les salons¹.

Pour autant, la définition du tourisme d'affaires (et donc, nous le verrons, sa mesure) s'avère imprécise tant au niveau national qu'international. En effet, il associe d'une part le tourisme, c'est-à-dire les transports et la consommation nécessaires aux personnes en déplacement (hébergement, restauration, accueil, transferts et parfois loisirs, etc.) et d'autre part, une fonction professionnelle (prospection de clientèle, promotion de produits, chantiers, négociations, rencontres de spécialistes, études, formations, visites techniques, etc.). La particularité sémantique française traduit davantage les similitudes qui existent entre « tourisme » et « tourisme d'affaires » : le déplacement et le recours aux mêmes services de transport, d'hébergement ou encore de restauration. De ce fait, **le tourisme d'affaires constitue une composante à part entière du tourisme.**

Une question se pose : s'il est possible de mesurer finement le tourisme, pourquoi est-ce moins vrai pour la composante « affaires » ? De nombreux acteurs, qu'ils soient professionnels ou politiques, souhaiteraient trouver des éléments de réponse. Des données existent, qui permettent de donner des ordres de grandeur et de jauger des évolutions du tourisme d'affaires, mais elles restent peu nombreuses et imparfaites.

▪ Le tourisme constitue un secteur d'activité important au niveau régional

En 2019², le tourisme représentait **8,1 % du PIB régional** et employait **81 000 personnes ETP**, soit 6,9 % de l'emploi total régional. Ce chiffre constitue une moyenne car le secteur se caractérise par de forts effets de saisonnalité impliquant des variations de l'emploi tout au long de l'année. A ce titre, il atteint son niveau le plus bas (un peu plus de 50 000 emplois) durant les premiers mois de l'année tandis que plus de 100 000 emplois sont dénombrés au plus fort de la saison, en août. Autre caractéristique importante, l'activité touristique est présente sur tout le territoire breton et les emplois se répartissent donc dans l'ensemble de la région. Pour autant, le volume et le poids qu'ils représentent localement varient fortement selon les territoires, plus ou moins attractifs, en fonction de l'importance du nombre de touristes venant y séjourner mais aussi du tissu économique local.

Le tourisme d'affaires étant une composante du tourisme dans son ensemble, il peut subsister une confusion entre les voyages professionnels et les voyages de loisirs, confusion pouvant induire une difficulté dans la mesure. Selon le CESER, cela tient à la frontière peu identifiable entre ces deux dimensions. Malgré cette imprécision, les données permettent de révéler un secteur qui compte, dont le poids en fait **une filière stratégique du point de vue de la politique régionale.**

▪ Le tourisme d'affaires : une composante difficile à quantifier

Hors déplacements professionnels individuels, **plus de 16 000 évènements d'affaires** ont été dénombrés en Bretagne en 2019. Près des deux tiers sont des séminaires et des journées d'études, ce qui illustre le poids de ce type de rencontres professionnelles dans le total du tourisme d'affaires. A l'inverse, les foires, salons et congrès, bien que très visibles du fait de leur affluence, restent très minoritaires en nombre (près de 1 000 évènements de ce type recensés en 2019 en Bretagne).

Lorsque l'on adopte une approche géographique des rencontres professionnelles, plusieurs constats ressortent :

- le tourisme d'affaires est réparti de manière hétérogène sur le territoire régional ;
- les rencontres professionnelles bretonnes pèsent un poids conséquent au niveau régional (51 % du total des évènements ayant lieu en Bretagne) et sont ventilées entre deux pôles : Rennes et Saint-Malo ;

¹ Les Anglo-Saxons, afin d'éviter toute ambiguïté, lui préfèrent les termes *Meetings, Incentives, Conventions, Events* (MICE).

² 2019 - soit avant la crise sanitaire - constitue la dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques complètes et fiables sur l'emploi dans le secteur du tourisme.

- les voyages d'affaires individuels ou collectifs de moins de 24 heures constituent la majeure partie du tourisme d'affaires : il s'agit paradoxalement de l'activité la plus importante et la plus difficile à quantifier.

Selon le Conseil régional, « *si le tourisme d'affaires constitue un angle mort de la politique régionale, c'est avant tout parce que la Bretagne n'est pas bien identifiée sur ce secteur*³ ». Cette affirmation mérite toutefois d'être nuancée. En effet, la Bretagne a accueilli 5 % des 52 millions de participants à des événements d'entreprise en 2018, soit une part représentant sensiblement son poids économique et démographique. De même, 5 % du total national des rencontres professionnelles ont lieu en région. **La Bretagne serait donc « à son rang »**. Pour le CESER, si le tourisme d'affaires constitue un angle mort de la politique régionale, c'est avant tout parce que le secteur n'est pas réellement quantifié par les collectivités en termes de retombées potentielles sur les territoires, notamment en raison de cette frontière perméable entre les deux formes de tourisme, mettant ainsi en exergue l'enjeu de l'observation.

1.2. La politique régionale en faveur du tourisme n'identifie pas le tourisme d'affaires

La politique régionale en faveur du tourisme vise, à travers une approche territoriale, à **structurer et rendre cohérente une action qui se veut très transversale**. Elle s'inscrit dans le cadre de la BreizhCop et dispose de deux outils opérationnels : la Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) et la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES).

Le Conseil régional s'est engagé depuis plusieurs années en faveur des transitions économique, sociale, environnementale, climatique et numérique. A travers son positionnement touristique, son objectif est de développer « **un tourisme qui lui est propre et qui privilégie le mieux au plus** »⁴. Pour cela, il s'appuie sur deux piliers :

- l'identité, en capitalisant sur les valeurs de la Bretagne pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir ;
- les transitions, afin de mieux répondre aux défis d'une période rendue plus complexe par les crises successives.

Par ailleurs, la stratégie régionale repose sur une organisation territoriale singulière : les Destinations. Cette approche, issue d'une réflexion collective conduite dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP Tourisme), et élaborée par le Conseil régional et le Comité régional du tourisme (CRT), a permis de déterminer **10 Destinations qui constituent la maille de référence du développement touristique en Bretagne**. Ces territoires dépassent les frontières administratives, voire régionales, pour correspondre à des bassins de fréquentation et de consommation touristique.

La politique régionale n'identifie pas formellement le tourisme d'affaires, ni dans quelle mesure il peut contribuer à un tourisme plus durable. Pourtant, il semble que c'est à l'échelon régional que résident les capacités d'action pour que le tourisme d'affaires puisse se développer, réduire son impact environnemental, et avoir des incidences positives sur le tourisme d'agrément.

1.3. La politique en faveur du tourisme d'affaires mobilise une multiplicité d'acteurs privés et publics sur le territoire régional

▪ Le rôle majeur des acteurs privés

Du côté de l'offre comme de la demande, les entreprises constituent les premiers acteurs de la chaîne de valeur du tourisme. Or ces dernières sont très atomisées et de différentes natures. Allant du groupe hôtelier au camping, en

³ Anne GALLO, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en charge du tourisme, de la culture et du patrimoine.

⁴ Conseil régional de Bretagne, [Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020 – 2025](#).

passant par un restaurant gastronomique, sans oublier les agences événementielles, les agences *incentives*⁵ ou réceptives ou encore les prestataires de services (traiteurs, animation de soirée et d'événement, location de matériel et de mobilier, etc.), le secteur du tourisme englobe des entités dont les activités, organisations ou modalités d'exploitation sont très diverses. Il n'en reste pas moins que les professionnels du secteur, de même que les Destinations, se positionnent **dans une logique de marché**. Cette structuration concurrentielle n'est pas neutre sur les possibilités d'intervention du Conseil régional. En effet, les acteurs privés mettent en œuvre leur propre politique et stratégie de développement et les leviers de l'action publique peuvent rester périphériques.

▪ **Une gouvernance difficile du fait d'une compétence partagée**

Selon la loi NOTRe, le tourisme constitue **une compétence partagée entre différents échelons de territoire**. L'action publique se retrouve donc confrontée à un défi particulier : celui d'harmoniser les démarches de structures publiques et privées très distinctes et de favoriser leur complémentarité. Force est de constater qu'il existe encore des marges de progrès pour atteindre cet objectif, le paysage institutionnel et opérationnel étant constitué d'une diversité d'acteurs publics (Communes, EPCI, Départements, Région) et d'opérateurs (Offices du tourisme (OT), Comités départementaux du tourisme (CDT) ou Agences de développement touristique (ADT), le CRT, etc.).

Ainsi, **la gouvernance constitue un enjeu prioritaire dans la stratégie de développement touristique** comme dans son pilotage. Si les politiques menées en matière de développement de l'offre touristique peuvent coexister, au risque d'être redondantes, voire contradictoires, elles doivent être mises en cohérence et en complémentarité. Il s'agit avant tout de répondre à la question du « qui fait quoi ? ». A ce titre, le niveau régional a un rôle important à jouer dans la coordination du tourisme d'affaires, car il représente le niveau le plus pertinent pour rassembler des projets locaux et appréhender leur cohérence. En effet, il existe, à cette échelle, les moyens de dialoguer, d'échanger avec les divers acteurs, de bâtir des compromis en matière de développement économique ou touristique. Cette nécessaire cohérence dépend avant tout de la volonté collective des acteurs et des objectifs communs propres à chaque Destination. Pour cela, il est impératif de clarifier le rôle de chaque collectivité, notamment entre la Région, les Départements et les EPCI.

2. Le tourisme d'affaires peut-il contribuer à accélérer le développement d'un tourisme durable en Bretagne ?

Le tourisme d'affaires n'est pas identifié aujourd'hui comme un levier de la politique régionale de développement du tourisme durable. Cependant, au regard de son poids et de ses caractéristiques, il semble opportun de voir dans quelle mesure il peut y contribuer.

Le CESER reprend la notion de développement régional durable, dans la conception spécifique et multidimensionnelle du rapport Brundtland, telle qu'il l'avait définie dans son rapport « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne* » (2017). Il propose d'adapter ce concept au tourisme, en abordant successivement les enjeux environnementaux du tourisme d'affaires, ses enjeux économiques, et ses enjeux sociaux.

2.1. Des enjeux environnementaux : le tourisme et le tourisme d'affaires ont une forte empreinte écologique

En France, les émissions de Gaz à effet de serre (GES) du secteur du tourisme dans son ensemble ont été évaluées à 118 millions de tonnes de CO₂ lors de la dernière année de référence (2018). Cela correspond, selon l'ADEME, à

⁵ Les *incentives*, ou voyages de stimulation, sont des voyages professionnels pour les membres d'une même entreprise, ou pour des partenaires professionnels. La convivialité, le programme des activités et la destination priment sur tout autre aspect d'ordre professionnel. Ce type d'évènement d'affaires répond à un besoin de cohésion entre professionnels et personnels d'une même entreprise.

11 % du total des émissions nationales et doit être mis au regard du poids du secteur dans le PIB, soit 7,4 %. **Plus des trois quarts de ces émissions**, soit 91 millions de tonnes, sont imputables aux mobilités (dont 49 millions de tonnes au seul transport aérien), en particulier aux trajets origine-destination de longue distance. L'intensité carbone du tourisme d'affaires est plus importante que celle du tourisme, du fait d'une fréquence de déplacement plus soutenue et de voyages souvent plus courts (1,3 jour pour un voyage d'affaires⁶, contre 6 jours pour un voyage de loisirs). Ce faisant, un touriste d'affaires émet, en moyenne, deux fois plus de GES qu'un touriste de loisirs.

Ce constat met en évidence **l'enjeu des mobilités touristiques et surtout, celui de leur décarbonation**. Il apparaît toutefois que les acteurs du tourisme d'affaires évacuent trop rapidement le sujet de l'impact des mobilités, avançant qu'ils n'ont aucune maîtrise sur l'industrie du transport. S'ils admettent disposer d'un certain nombre de leviers (covoiturage, mise en place de bus ou de navettes pour assurer les transferts, etc.) pour faciliter les derniers kilomètres, tous abondent dans le sens qu'une partie des mobilités leur échappe et qu'ils restent dépendants (et bénéficiaires) des infrastructures existantes (gares, aéroports, réseau routier, etc.).

Fait important, **les impacts environnementaux du tourisme et du tourisme d'affaires ne se limitent pas aux émissions des GES**. Ainsi, les localités accueillant le plus de touristes (par rapport à leur population) se distinguent par des consommations de fluides (eau et électricité) supérieures à la moyenne nationale. De plus, le tourisme contribue à accroître l'artificialisation des sols. La construction d'hébergements, les infrastructures et les équipements ont un impact parfois important sur l'utilisation du foncier, et peuvent modifier les paysages. Or, le développement du tourisme devra se faire en cohérence avec les objectifs de Zéro artificialisation nette des sols (ZAN) qui vont s'imposer, à terme, à l'ensemble des activités économiques.

2.2. Des enjeux économiques : le tourisme d'affaires pérennise une activité sur l'année pour tous les territoires

▪ Le tourisme d'affaires lisse les flux de voyageurs et pérennise l'activité tout au long de l'année

Si l'un des enjeux, pour les professionnels du tourisme, consiste à pouvoir jouer sur les « ailes de saison » afin de lisser leur activité, assurer **une bonne complémentarité entre touristes d'agrément et d'affaires** constitue également un moyen d'allonger la saison, en assurant une meilleure répartition des fréquentations tout au long de l'année. En effet, le tourisme d'affaires est organisé en dehors des périodes habituelles de vacances scolaires, et ne s'arrête réellement que quatre semaines chaque année (du 15 juillet au 15 août). Il constitue, pour la majorité des acteurs de l'offre, une clientèle très attendue lors des épisodes de plus faible activité. C'est notamment le cas dans l'hôtellerie-restauration, fortement touchée par le facteur saisonnier. Aussi, cette dynamique de « lissage » peut aller dans le sens du développement durable.

Soulignons que la saisonnalité affecte également les territoires, mais dans des proportions différentes. Si elle est relativement réduite du fait d'une complémentarité entre les touristes d'affaires et ceux d'agrément au fil de l'année en Ile-et-Vilaine, elle s'avère plus marquée dans les Côtes d'Armor, le Finistère et le Morbihan, départements accueillant essentiellement une clientèle de loisirs.

▪ Le voyageur professionnel est plus dépensier, et revient souvent

En dépensant, en moyenne, trois à quatre fois plus que les touristes de loisirs, les voyageurs professionnels génèrent davantage de retombées économiques. Plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés :

- la propension à consommer est supérieure ;
- les voyages se réalisent majoritairement en hébergement marchand ;

⁶ Cette donnée constitue une moyenne sur les séjours professionnels de type congrès, foires et salons.

- la prise en charge financière est du ressort de l'entreprise, et non du voyageur.

Pour autant que les entreprises soient prêtes à payer plus cher des biens et services répondant à leurs engagements de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), cette consommation plus soutenue, plus responsable, pourrait constituer, progressivement, **un levier important de développement pour le tourisme durable**.

Par ailleurs, le voyageur d'affaires peut aussi devenir un prospect efficace du tourisme de loisirs. En effet, des professionnels sont parfois encouragés à revenir à titre personnel et familial dans les endroits qu'ils ont pu découvrir à l'occasion d'un évènement, venant ainsi augmenter les retombées économiques sur le territoire.

▪ **Le tourisme d'affaires constitue un levier pour le rayonnement des territoires**

Si le choix du lieu se base grandement sur la localisation et la disponibilité de l'infrastructure d'accueil de la rencontre, de même que les capacités hôtelières, de restauration, et les facilités d'accès, l'organisation d'une manifestation s'avère souvent **en lien avec les spécificités et les filières d'excellence locales**, ce qui permet aux Destinations de s'affirmer comme territoire de pointe sur tel ou tel secteur économique. De nombreux exemples existent en Bretagne. Qu'il s'agisse du colloque international sur la cybersécurité à Rennes, du One Ocean Summit à Brest ou encore du SPACE à Rennes, tous ces évènements ont la particularité d'être portés par la présence d'acteurs de la recherche, de l'innovation, ainsi que de nombreuses entreprises, mais aussi soutenus politiquement, notamment par le Conseil régional. Dans cette optique, **le tourisme d'affaires apporte une véritable plus-value pour le développement régional** et constitue un excellent moyen de valoriser le savoir-faire d'un territoire, de ses entreprises, de ses pôles de compétitivité, que ce soit auprès des autres régions, ou même de l'étranger.

2.3. Des enjeux sociaux : le tourisme d'affaires pérennise des emplois à l'année

Le secteur du tourisme d'affaires présente des atouts et des faiblesses lorsqu'il est analysé à travers la dimension sociale du développement durable.

▪ **Une inadéquation structurelle entre offre et demande d'emploi dans le tourisme**

Le secteur du tourisme rencontre une problématique de recrutement qui s'amplifie, principalement due à une pénurie de main d'œuvre. Si ce constat vaut au niveau national, l'inadéquation entre offre et demande de travail dans le secteur du tourisme est encore plus marquée en Bretagne. Les principaux freins à l'attractivité en matière d'emploi sont bien identifiés par les acteurs privés et publics de la filière :

- des conditions de travail jugées difficiles et/ou exigeantes ;
- des rémunérations parfois encore inadéquates ;
- un déficit d'image et un manque d'attractivité des métiers ;
- des difficultés croissantes liées au logement et aux mobilités.

Au même titre qu'il permet de lisser l'activité économique entre haute et basse saison, **le tourisme d'affaires permet de pérenniser des emplois**, la clientèle professionnelle étant présente quasiment toute l'année. Ce faisant, il peut constituer une réponse à la lutte contre la précarité des emplois saisonniers, permettre la sécurisation des parcours professionnels, et faciliter l'accès au logement.

▪ **L'attractivité des métiers du tourisme comme réponse aux difficultés de recrutement**

Afin de faire face aux difficultés de recrutement, les entreprises, en situation de forte concurrence, ont mis en œuvre **des démarches de fidélisation**, dont l'objectif vise à répondre au mieux aux nouvelles aspirations des salariés du tourisme. Au-delà de la rémunération, qui reste un enjeu clé du recrutement, ceux-ci placent parmi les principaux

critères de choix l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le fait de se sentir valorisés et considérés, ainsi que pouvoir adhérer aux principes et valeurs de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. La qualité des conditions d'exercice de l'activité et des relations humaines, la gestion du planning ou bien l'empreinte sociétale de l'entreprise constituent de plus en plus souvent des critères au moins aussi importants que le salaire. Plus globalement, **la marque employeur** devient un facteur différenciant pour les entreprises du secteur. Pour les salariés, ces tendances représentent un progrès social indéniable, avec l'objectif qu'elles s'inscrivent sur le long terme.

D'autres initiatives vont, parfois, plus loin. Le débat sur les niveaux de rémunération a ouvert celui sur les difficultés de logement, notamment pour les saisonniers. En effet, la forte hausse des loyers découlant du manque de biens à louer (de nombreux logements étant retirés du marché au profit des locations de courtes durées) constitue un véritable frein pour les salariés qui n'ont d'autre choix que de se loger loin de leur lieu d'activité, ou de refuser l'offre d'emploi.

▪ **Le développement des démarches durables et de RSE**

Afin de répondre en partie à la question de la fidélisation des salariés, il faut espérer que la RSE devienne, à terme, un nouvel impératif pour les entreprises du tourisme. Si une part non négligeable des dirigeants reste à convaincre, l'évolution des demandes sociétales pourrait rendre cet exercice presque obligatoire, sous peine pour un chef d'entreprise de devoir affronter des difficultés de recrutement de plus en plus fortes et voir son activité pénalisée. A ce titre, si l'on constate des améliorations dans le développement de ce type de démarche du côté de l'offre, il ressort **un enjeu d'accompagnement des entreprises** du tourisme d'affaires dans le sens du tourisme durable.

L'innovation peut tenir un rôle majeur dans le secteur du tourisme, notamment en proposant des solutions concrètes aux problématiques métiers et aux besoins exprimés des acteurs privés et publics, dans l'atteinte d'objectifs durables. En ce sens, elle constitue un levier pour inscrire les acteurs du tourisme d'affaires dans les transitions économiques, sociales ou environnementales.

En parallèle, les démarches de progrès semblent aller dans le bon sens. Au-delà d'un travail de rationalisation autour de la multiplicité des marques, labels et autres certifications, le CESER part du principe qu'il faut faire évoluer l'angle et la perception des initiatives responsables, notamment en insistant sur le fait que ces démarches constituent des investissements, et non des charges. A défaut, beaucoup d'acteurs du tourisme continueront de considérer que ces initiatives coûtent cher et douteront de leur utilité. Ce raisonnement trouvera des relais tant qu'il ne sera pas possible de disposer d'éléments tangibles sur les retombées économiques des actions engagées, augmentant par la même occasion les risques de *greenwashing*. Notons toutefois que le tourisme d'affaires se montre mieux structuré et plus cohérent sur la question de la reconnaissance des démarches responsables.

▪ **La formation pourrait répondre, en partie, à la problématique de l'attractivité des métiers**

Une réponse à la pénurie de main d'œuvre et aux difficultés de recrutement réside dans la mise en œuvre **d'une politique de formation** et de développement des compétences et des polyvalences s'articulant autour des enjeux de transition et de durabilité. Afin de pouvoir compter sur un personnel qualifié, le secteur doit se rendre plus attractif en valorisant les métiers et les parcours professionnels. Par ailleurs, **l'impératif environnemental questionne les dynamiques et les pratiques** du tourisme mais aussi, en amont, les compétences et les métiers associés. Les entreprises, en activant ce levier, pourraient mieux s'adapter à l'évolution des besoins et des attentes des voyageurs professionnels, mais aussi des techniques et de la technologie en lien avec les transitions, pour se démarquer de la concurrence et ainsi gagner en attractivité.

Le CESER relève que la Bretagne se distingue par un écosystème de formation développé. Les parcours restent cependant très ciblés sur le tourisme de loisirs, l'hôtellerie et la restauration, tandis que le tourisme d'affaires

demeure relativement confidentiel (quelques cursus permettent de former une vingtaine de personnes chaque année). Cette configuration met au jour l'enjeu de la formation dans le secteur du tourisme d'affaires.

3. Faire du tourisme d'affaires un levier de développement du tourisme durable : les préconisations du CESER de Bretagne

Si ce rapport a démontré l'intérêt de faire du tourisme d'affaires l'un des moteurs du développement régional, attractif, créateur d'emplois pérennes, nul doute que les initiatives responsables pourraient avoir de profondes répercussions en faveur d'un tourisme durable. **Le CESER conclut cette analyse par une série de 7 propositions** visant à mieux connaître, valoriser et développer une filière qui constitue un véritable levier **pour faire de la Bretagne une Destination touristique durable**.

Leur ordre de présentation ne correspond pas à une hiérarchisation, mais traduit un ensemble cohérent visant à répondre aux enjeux identifiés. En outre, le CESER tient à préciser que certaines de ces préconisations ne sont pas spécifiques au tourisme d'affaires, car susceptibles de s'appliquer plus généralement au tourisme dans son ensemble. La forte interdépendance entre ces deux composantes explique pourquoi nous ne pouvons les dissocier totalement.

Ces préconisations s'adressent, en premier lieu, au Conseil régional, en particulier dans son rôle « d'ensembliser » des politiques touristiques, en lien avec les autres acteurs publics que sont les EPCI, le comité régional du tourisme, les agences et comités départementaux du tourisme, mais aussi plus largement à l'ensemble des acteurs professionnels, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, impliqués dans le tourisme d'affaires. En effet, les acteurs publics n'ont qu'une capacité d'intervention limitée, le tourisme d'affaires étant avant tout le fait d'entreprises privées mettant en œuvre leur propre stratégie de développement. Si la puissance publique peut animer et inciter, la mobilisation des acteurs du tourisme d'affaires en soutien aux acteurs publics est également primordiale.

- **Préconisation n°1 : améliorer la connaissance du tourisme d'affaires afin qu'il soit reconnu comme un secteur à part entière**

Il faut apporter une réponse concrète à l'**enjeu de l'observation** identifié dans cette étude. Les données brutes sur lesquelles reposent les publications sur le tourisme sont d'une grande fragilité, spécifiquement dans le domaine du tourisme d'affaires. Mesurer le poids de cette composante du tourisme et suivre son évolution s'avère donc particulièrement difficile, et cette difficulté à pouvoir disposer de statistiques solidement établies et pertinentes pénalise le pilotage d'une politique publique en faveur d'un tourisme d'affaires plus durable.

Aussi, pour assurer une meilleure connaissance du secteur, le CESER propose d'intégrer dans l'observation du tourisme, **une dimension « tourisme d'affaires » à part entière**. Cette mission pourrait être coordonnée par le CRT, qui, rappelons-le, détient la compétence d'observation et de suivi du tourisme. Il conviendrait d'appliquer une méthodologie qui puisse faciliter une remontée d'informations systématique et homogène (selon les territoires et les différents types d'acteurs), aussi bien qualitative que quantitative. Cette initiative devra veiller à bien prendre en compte les trois dimensions du développement durable.

En plus de permettre une meilleure gestion des flux touristiques, l'observation serait d'une grande utilité afin de guider la décision publique. Pour suivre et mesurer l'impact d'une politique, il est indispensable de disposer de données avant, pendant et après sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le CESER souligne l'importance **de sensibiliser au tourisme d'affaires tant les professionnels du secteur que les élus de tous les échelons**, pour dépasser l'image trop réductrice d'un tourisme uniquement synonyme de loisirs. Le CESER est conscient que ce travail ne peut être réalisé uniquement par le Conseil régional, lequel peut toutefois activer certains leviers, notamment à travers la promotion du secteur.

- **Préconisation n°2 : impulser, mettre en œuvre et animer une gouvernance régionale du tourisme d'affaires**

La politique en faveur du développement du tourisme d'affaires mobilise de nombreux acteurs institutionnels, publics et privés sur le territoire. Le CESER propose d'établir une gouvernance qui permettrait de valoriser la force du collectif, de définir des orientations, des objectifs communs, et de travailler de concert pour développer la Destination Bretagne. A ce titre, le niveau régional a un rôle important à jouer dans la coordination du tourisme d'affaires.

↳ **Vers une Stratégie régionale de développement des tourisms de loisirs et d'affaires (SRDTLA) en 2025**

Le CESER propose, dans la continuité de la politique de développement du tourisme, de **décliner les Destinations touristiques actuelles en « Destinations tourisme d'affaires »**. Il s'agirait d'appuyer le développement d'une offre axée sur les rencontres professionnelles s'articulant autour des singularités de chaque territoire, mais aussi sur la coopération intelligente entre Destinations. A ce titre, pourquoi ne pas envisager, dans le cadre de la future SRDTL, ainsi que dans ses déclinaisons territoriales, un chapitre dédié au tourisme d'affaires ? Il s'agirait d'actualiser la politique actuelle afin de la faire évoluer vers **une Stratégie régionale de développement des tourisms de loisirs et d'affaires (SRDTLA)**.

↳ **Bretagne séminaires : le comité breton de l'évènementiel et des rencontres d'entreprises**

Le CESER préconise de construire un dispositif structuré de pilotage des actions, permettant de coordonner et d'assurer une bonne cohérence entre les acteurs du tourisme d'affaires. Aussi, il propose la création d'une structure de gouvernance du tourisme d'affaires dans laquelle la Région pourrait jouer un rôle de chef de file. Cet outil de gouvernance n'aurait pas pour but de structurer la filière, mais plutôt **d'assurer la coordination et la coopération entre les acteurs publics de tous les échelons afin d'optimiser leurs actions**. Cette structure permanente - *Bretagne séminaires* - portée et animée par le CRT, fournirait une vision partagée, mutualisée, des contributions de chaque acteur sur les différentes problématiques du secteur. Elle contribuerait à réduire les doublons entre les parties prenantes institutionnelles et publiques, tout en précisant les missions de chacun. Le CESER souligne l'importance d'intégrer dans la réflexion les acteurs de l'offre du tourisme d'affaires, de même que les prescripteurs. Les instances professionnelles doivent nécessairement être de la partie afin de prendre en compte les enjeux des transitions.

↳ **Fédérer les événements d'affaires engagés dans le développement durable autour d'une charte et organiser le palmarès régional des événements responsables**

Afin de stimuler et d'inciter l'organisation d'événements vertueux sur les plans sociétal et environnemental, le CESER propose d'instaurer une **charte de l'évènementiel responsable**, à l'image de la Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne. Cette initiative s'articulerait autour d'un cahier des charges prenant en compte les dimensions liées au changement climatique, à la préservation des ressources, aux modes de production et de consommation responsables ainsi qu'aux conditions de travail.

- **Préconisation n°3 : faire du tourisme d'affaires un levier du tourisme durable**

Le CESER recommande au Conseil régional d'amplifier ses actions d'accompagnement des professionnels du tourisme dans une démarche éco-responsable avec la mise en œuvre d'une stratégie vertueuse. A cet égard, même si l'idée du **guichet unique** peut paraître utopique, elle semble néanmoins pertinente dans le cadre des différents accompagnements en faveur du développement du tourisme et de ses objectifs durables. Force est de constater la diversité des supports permettant aux professionnels du secteur de bénéficier de soutiens et de financements. Le CESER suggère que ce point de contact soit en mesure de guider les professionnels du tourisme vers les bons interlocuteurs. Pour ce faire, le CESER propose diverses actions pouvant répondre à l'enjeu de l'accompagnement des acteurs du secteur dans leurs démarches de développement durable et de RSE.

➤ **Accompagner les professionnels dans la réalisation de diagnostics et la mise en œuvre de stratégies durables** : le Conseil régional pourrait déléguer cette mission aux chambres consulaires, lesquelles, en tant que partenaires locaux privilégiés des entreprises, proposeraient la réalisation d'audits et de diagnostics afin d'amorcer une démarche responsable.

➤ **Mobiliser la politique d'investissements de la Région** : avec cet outil, le Conseil régional pourrait endosser le rôle d'initiateur ou de promoteur du tourisme d'affaires. Il pourrait, via des incitations notamment, permettre aux territoires les plus reculés de développer une activité affaires. Ce dispositif gagnerait également à se voir adossé le « 1 % biodiversité », défini par le Conseil régional dans le cadre de la BreizhCop. La démarche consisterait à inciter les porteurs de projets d'investissement en faveur du tourisme d'affaires soutenus financièrement par la Région à consacrer l'équivalent de 1 % du montant de leur projet à la réalisation d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité⁷.

➤ **Régionaliser le fonds tourisme durable** : le CESER propose de réfléchir à la création d'un **fonds tourisme durable régional** qui viendrait en complément du fonds tourisme durable géré par l'ADEME. Pour les acteurs professionnels, cet outil présente des limites et empêche de nombreux projets d'être financés, du fait de règles d'éligibilité parfois trop contraignantes.

➤ **Faciliter l'identification des acteurs engagés dans des démarches de progrès et de RSE** : le CESER propose de généraliser, au niveau régional, le travail de recensement des acteurs impliqués dans des démarches de progrès. Le CRT, qui a déjà lancé une telle réflexion, pourrait solliciter et initier avec les offices du tourisme un recensement exhaustif des établissements impliqués. Cette initiative supposerait un certain volontarisme de la part des acteurs professionnels, qui trouveraient un intérêt à se signaler et valoriser leurs engagements responsables.

- **Préconisation n°4 : développer et animer un dispositif d'innovation-formation sur le tourisme durable**

Le CESER recommande de mettre en œuvre et d'animer un dispositif favorisant l'innovation et la formation sur le tourisme durable en Bretagne.

➤ **Créer le centre d'innovation du tourisme**

Le CESER propose de **renforcer et développer le champ d'action du Ti-Hub**, en le faisant passer du statut de cellule d'innovation touristique à celui d'un véritable centre d'innovation du tourisme, à l'image du Centre culinaire contemporain. Réunissant les parties prenantes du tourisme, institutionnels et entreprises de toutes tailles, le centre serait en mesure d'élaborer, de manière agile, des solutions aux problématiques exprimées. Par ailleurs, il pourrait identifier les recherches à mener dans différentes disciplines pour accompagner les acteurs du tourisme et développer des formations adaptées.

Ce centre d'innovation constituerait, par le partage d'expériences, un accélérateur de projets pour le tourisme durable. Il aurait pour ambition de créer une culture de l'innovation auprès des professionnels et acteurs institutionnels du tourisme, en impulsant des collaborations, des partenariats publics/privés, ou encore des expérimentations territoriales (marketing, management, numérique, gestion de l'eau, etc.). La finalité de cette mission consisterait à soutenir la création d'emplois et de valeur, à accompagner les jeunes créateurs d'entreprises innovantes, tout en répondant aux besoins de transformation et de transition de la filière. Cette initiative serait ainsi en phase avec la volonté du Conseil régional dont la stratégie vise à « privilégier la qualité à la quantité ».

➤ **Développer une stratégie d'accompagnement économie-emploi-formation en lien avec le tourisme d'affaires et les rencontres professionnelles**

⁷ Rappelons que dans son étude « [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#) » (2020), le CESER préconisait au Conseil régional d'aller plus loin en consacrant au moins 1 % de tout investissement régional - ou soutenu par la Région - à des actions fléchées sur la préservation et la restauration de la biodiversité.

La SRTES identifie le tourisme comme un secteur devant faire l'objet d'une attention particulière. Le CESER propose de développer **une stratégie d'accompagnement économie-emploi-formation** en lien avec le tourisme d'affaires et les rencontres professionnelles. Qu'elle soit initiale ou continue, la formation doit être construite avec les parties prenantes pour être en cohérence avec les besoins actuels ou futurs des entreprises et des Destinations.

Il s'agit de poursuivre la structuration de l'offre de formation ciblée sur le tourisme d'affaires. Pour atteindre cet objectif, le Conseil régional doit activer le levier du CPRDFOP afin que l'appareil de formation réponde aux attentes et besoins des entreprises, contribue à mieux orienter les personnes vers les métiers qui recrutent, et aide à répondre aux enjeux des métiers en tension. Le CESER note, dans les orientations du CPRDFOP 2023/2028, qu'un campus des métiers et des qualifications de l'hôtellerie, de la restauration, et du tourisme est en cours de création. Si le périmètre du tourisme n'est pas spécifié, le CESER incite le Conseil régional à prendre en compte le tourisme d'affaires.

Le CESER invite le Conseil régional à élaborer un contrat d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation « Tourisme et tourisme d'affaires ». Ce contrat pourra inciter les acteurs de la filière à développer une politique d'accueil des jeunes apprenants, qu'ils soient en formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage (comme cela a été défendu dans le cadre de la Conférence sociale), en lien avec le développement des démarches en faveur d'une « marque employeur » dans la filière.

- **Préconisation n°5 : faire de la durabilité un vecteur de progrès social**

Au cœur des préoccupations de la filière depuis de nombreuses années, les difficultés de recrutement auxquelles est confrontée le secteur du tourisme se traduisent actuellement par une pénurie de main d'œuvre sans précédent. Tous les types de poste sont concernés : serveurs, chefs et commis de cuisine, créateurs de contenus numérique, chargés de développement marketing, etc. Afin de répondre en partie au défi de la pénurie de main d'œuvre, il s'agit de s'employer à fidéliser les salariés et de rendre plus attractifs les métiers du tourisme et du tourisme d'affaires.

↳ **Développer une marque employeur : « Les métiers du tourisme en Bretagne »**

Pour le CESER, il semble important que les professionnels du tourisme s'engagent **dans une démarche harmonisée, au niveau régional, de marque employeur** activant les leviers de la RSE et de la qualité de vie au travail. Cette initiative, « *Les métiers du tourisme en Bretagne* », en agissant sur la politique interne des entreprises en matière de ressources humaines, de management, contribuerait à améliorer l'attractivité des métiers du secteur. Une telle action pourrait être menée de concert par le CRT et Bretagne Développement Innovation (BDI - qui porte déjà la marque Bretagne). Toutefois, pour assurer une adhésion la plus forte possible, c'est l'ensemble des professionnels du secteur qui doit fournir sa contribution à cette démarche.

↳ **Sécuriser les parcours professionnels, répondre aux enjeux de la saisonnalité et pérenniser les emplois**

Le CESER invite le Conseil régional à apporter des solutions pérennes et ciblées pour répondre aux difficultés rencontrées par le secteur du tourisme d'affaires, notamment à travers **la construction de plans de formation durant l'intersaison**. Il serait également possible de mettre en place des « boucles saisonnières » permettant l'articulation entre plusieurs entreprises, afin de proposer des enchaînements successifs de missions à des salariés, et ce, dans un double objectif de fidéliser les saisonniers et leur donner l'opportunité d'enchaîner plusieurs saisons sur l'année.

↳ **Faciliter l'hébergement des saisonniers du tourisme, notamment sur les territoires en tension**

Afin de pallier la problématique de l'accès au logement, le CESER propose au Conseil régional de travailler avec les Conseils départementaux afin de mieux mobiliser le parc existant adapté. Pour cela, **une bourse au logement** pourrait être créée afin de trouver des solutions dans le public (mise à disposition des internats de collèges et

lycées), le privé (mise à disposition de logements par les employeurs), ou encore dans l'hôtellerie de plein air, etc. Par ailleurs, d'autres solutions pourraient être proposées : colocation, chambres chez l'habitant, etc.

↘ **Elaborer une campagne de promotion pour changer le regard sur les métiers du tourisme**

Pour faire évoluer le regard sur les métiers du tourisme et renforcer leur attractivité, le CESER invite le Conseil régional, et plus particulièrement le CRT, en lien avec les organisations et les syndicats professionnels, à la **réalisation d'une campagne de promotion** centrée sur les postes souffrant d'une pénurie structurelle de main d'œuvre. Il s'agit de créer un « choc d'attractivité » dont les effets escomptés pourraient être amplifiés par une plus grande lisibilité de l'offre de formation, de même que pour le développement de l'apprentissage.

- **Préconisation n°6 : faire du tourisme d'affaires un levier des transitions et de décarbonation des mobilités**

Pour le CESER, il reste important d'inciter les acteurs du tourisme d'affaires et les entreprises à utiliser **les mobilités décarbonées**. A ce titre, elles doivent être pensées dès la phase de conception de la manifestation. Si de nombreux évènements professionnels activent divers leviers, tels que l'incitation à utiliser les transports en commun, la mise à disposition de vélos en gare, la mise en place de navettes pour assurer les transferts, il s'agit d'aller plus loin afin de faciliter l'expérience des participants.

↘ **Généraliser une offre « évènementiel » pour les trajets origine-destination sur le réseau BreizhGo**

A l'image des partenariats entre les festivals de Bretagne et le réseau BreizhGo, de même que celui avec la *Route du Rhum*, le CESER propose la **généralisation d'une offre de transport « évènementiel »** portant sur l'ensemble des manifestations professionnelles organisées en région et se basant sur une tarification aller-retour préférentielle. Potentiellement, une telle action pourrait attirer un plus grand nombre de participants à une manifestation, et ainsi augmenter les retombées locales, tout en favorisant un moyen de transport collectif décarboné.

↘ **Développer l'intermodalité et les solutions de transport « clé en main »**

Au-delà d'un nécessaire travail de communication sur les moyens de transports collectifs ou neutres en carbone, il est important **de lancer une réflexion régionale sur l'intermodalité**, pour démultiplier les possibilités d'accès à une Destination, et encourager la pratique des usages les plus adaptés. L'interopérabilité des différents transports collectifs est cruciale pour favoriser l'accès à un lieu de rencontre, en apportant une solution à la problématique du ou des derniers kilomètres. De même, pour simplifier les déplacements professionnels, le CESER incite les organisateurs d'évènements à proposer **des solutions de transport « clé en main »**, c'est-à-dire intégrées, sans passer par plusieurs prestataires commerciaux. Par exemple, via un seul et même achat, un participant à un congrès ou à un salon pourrait utiliser les transports en commun de la localité dans laquelle il réside, prendre un TGV ou bien un TER, et ensuite bénéficier du réseau de transport public ou privé de la ville où a lieu la rencontre.

↘ **Le covoiturage : un levier trop peu utilisé**

Pour finir, pourquoi ne pas chercher à faciliter le covoiturage ? Par définition, un évènement ou bien une réunion professionnelle rassemble, en un même lieu, un nombre parfois important de participants. La question est pertinente car force est de constater que l'usage du covoiturage, lorsqu'il s'agit d'aller à un séminaire ou bien un congrès, n'est pas aussi développé qu'il pourrait l'être.

- **Préconisation n°7 : Intégrer les enjeux fonciers et patrimoniaux dans les politiques touristiques**

L'une des particularités du tourisme est sa forte concentration dans le temps et dans l'espace. Ce phénomène engendre des pressions sur la disponibilité et/ou la qualité des ressources (eau, énergie, etc.) et les milieux naturels (artificialisation des sols). Le tourisme d'affaires, pour qu'il soit considéré comme durable, doit prendre en compte la question du foncier, notamment pour être **en phase avec les objectifs de Zéro artificialisation nette (ZAN) des sols**. Il s'agit là de préserver ou de rénover le patrimoine bâti.

↳ **Pour une planification régionale du tourisme d'affaires**

Le CESER encourage les acteurs publics à engager **une planification pour une gestion durable du tourisme**, notamment afin d'éviter le surnombre ou le surdimensionnement de certains équipements de loisirs et d'affaires. Il s'agit de rendre compatible les activités touristiques avec la future trajectoire ZAN.

Appliquée au tourisme d'affaires, une telle initiative nécessiterait, dans un premier temps, de **recenser les structures existantes**, notamment les salles de réunions, les palais et centres de congrès, les parcs des expositions, etc. **Une analyse territorialisée des besoins** en matière de rencontres professionnelles serait d'autre part nécessaire afin d'identifier d'éventuels manques ou doublons. Afin de réaliser ce travail, des discussions pourraient se dérouler au sein de la CTAP tourisme, l'instance de dialogue sur la planification des grandes infrastructures. Si le Conseil régional peut y jouer un rôle important, il ne maîtrise pas tout, le secteur du tourisme dépendant essentiellement de stratégies d'entreprises, mais également d'autres collectivités territoriales (en particulier les EPCI).

Enfin, pour pallier les manques identifiés, le Conseil régional pourrait **soutenir des opérations immobilières, via ses outils financiers** (notamment Breizh Tourisme) ou bien des subventions à la transition, en priorisant la réhabilitation de bâtiments ou de friches.

En 2016, le Conseil régional lançait une réflexion collective sur sa politique en faveur du développement du tourisme, dont l'objectif visait « *de passer d'une compétence partagée à une compétence coordonnée* ». Ce processus aboutissait à la co-construction d'un modèle de développement touristique s'articulant autour des 10 Destinations que nous connaissons et des piliers de l'identité et des transitions.

Aujourd'hui, par cette étude et ces préconisations, **le CESER invite le Conseil régional à s'emparer du levier spécifique du tourisme d'affaires**. Si, pour la Bretagne, il s'agit d'un véritable défi, le CESER est persuadé qu'il faut tenter l'audace du tourisme d'affaires et se donner les moyens appropriés pour saisir toutes les opportunités auxquelles il donne accès. **Le secteur dispose en effet de nombreux atouts pouvant concourir au développement d'un tourisme durable, plus performant économiquement, plus juste socialement, et inscrit dans les transitions**. En plus de représenter une réponse à la gestion des flux sur l'année et dans tous les territoires, il peut répondre à des enjeux de progrès social, de compétitivité et de rayonnement. Il constitue ainsi un levier permettant de répondre en partie aux problématiques économiques, sociétales et environnementales de demain.

S'il ne peut pas agir seul, le Conseil régional doit jouer son rôle de chef d'orchestre par une politique volontariste auprès de l'ensemble des parties prenantes, aussi bien privées que publiques, afin que les acteurs se mobilisent et se coordonnent pour inscrire plus largement la Bretagne dans le paysage national du tourisme d'affaires : un tourisme d'affaires choisi, durable et résolument engagé dans les transitions.

Vote sur la synthèse de l'étude du CESER de Bretagne

« Le tourisme d'affaires en Bretagne : destination territoire durable »

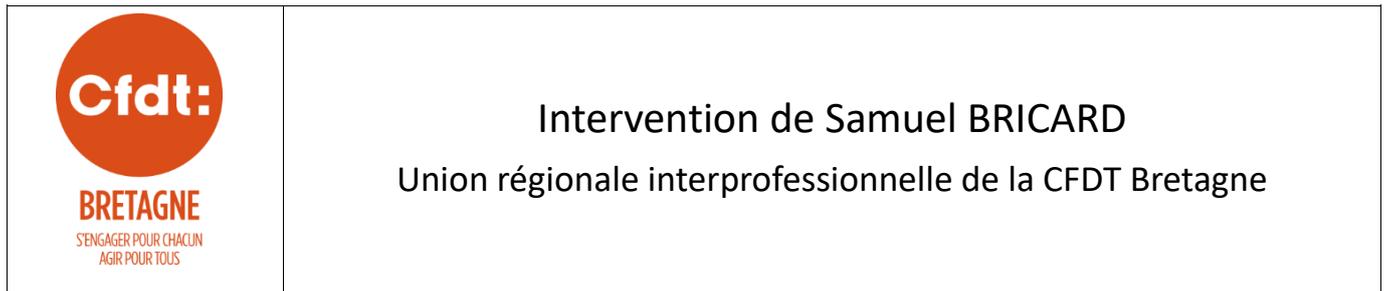
Ont voté pour la synthèse : 91

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Gilles MARECHAL (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Anne-Françoise MENGUY (CRPMEM), Agnès BARBE (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Sylvie GOURVIL (CRMA), Nelly BUDET (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Cathy VALLEE (CCIR), Michel BELLIER (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Ronan LE GUEN (Fédérations IAE), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Samuel BRICARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Béatrice FRISONI (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Yves LAURENT (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), David RIOU (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Julie MASSIEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Céline BONY (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Sylvie BOURBIGOT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Virginie TEXIER (APEL), Yannick MORIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Jean-Claude THIMEUR (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Dominique PIRIO (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (ATD Quart Monde), Manuel DE LIMA (Réseau Bretagne Solidaire), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), André DE DECKER (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Eric HITTI (Universités de Bretagne), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Valérie MAZAUURIC (IFREMER), Hélène LUCAS (INRAE), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne Vivante – SEPNB), Aude POCHON (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Anne-Françoise PALMER LE GALL (Personnalité qualifiée),

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adoptée à l'unanimité



La CFDT salue la qualité du travail de la commission économique, elle remercie les membres de la commission, son président Martial WESLY, les rapporteurs Françoise FROMAGEAU et Karim KHAN, ainsi que le chef de pôle de la commission Alexis VANDERSTOCKEN pour leur implication sur ce dossier.

Le rapport de cette auto-saisine permet de mesurer toute l'étendue et toute la diversité du tourisme d'affaires en Bretagne, souvent méconnues. Comme les autres, ce secteur économique est confronté aux évolutions de la société, aux demandes nouvelles des voyages d'affaires individuels, séminaires et réunions d'entreprises, autres rassemblements et aux impacts liés aux nouvelles technologies. L'avis du CESER propose des pistes pour relever ces défis en intégrant à chaque étape, la dimension du développement durable dans une politique de développement du tourisme et des territoires.

Les exemples réussis de développement du tourisme prenant en compte les enjeux du développement durable dans un territoire, reposent sur la coopération active entre tous les acteurs concernés de ce même territoire. Des initiatives se développent avec le soutien des collectivités.

Au-delà de l'effet positif sur l'environnement, la synergie créée par la collaboration entre les acteurs, fait de cette démarche un atout économique souligné dans nombre d'auditions. Cette collaboration de tous, sur un projet et sa mise en œuvre, est essentielle et doit être encouragée.

La CFDT voudrait souligner les enjeux concernant l'emploi et les salariés du tourisme d'une part, ceux liés aux défis à relever face au développement du numérique d'autre part.

Le tourisme génère de nombreux emplois, dont nombre sont saisonniers. L'amélioration des conditions de travail, des rémunérations et des parcours professionnels dans ce secteur, doit contribuer à la qualité, et à l'image perçue par les touristes. Des réponses sur l'amélioration des conditions d'hébergement devront également être apportées aux salariés du secteur, saisonnier ou permanent, par les collectivités et par les entreprises du secteur. Il est donc indispensable de renforcer la responsabilité sociale des entreprises de ce secteur, d'assurer la représentativité de ces salariés souvent précaires, et de favoriser la sécurisation des parcours professionnels, notamment par des regroupements d'employeurs. C'est l'objectif de la CFDT lors de ses « campagnes saisonniers » en période estivale, qui constate chaque été combien l'attente des saisonniers en termes de respect du droit du travail est forte. Cela passe également par une formation professionnelle mieux valorisée et adaptée à la réalité des besoins.

Les acteurs du tourisme sont confrontés aujourd'hui à de nouveaux défis face au développement très rapide du numérique, qui oblige à repenser les modèles économiques tant pour l'hébergement que la restauration ou les transports. Aujourd'hui, les conditions de référencement des offres de services des professionnels, par des sites hégémoniques, basés à l'étranger, posent problème. Il faudra une action concertée et coordonnée de l'ensemble des professionnels et des pouvoirs publics, jusqu'au niveau européen, pour permettre de relever ces défis.

Mais cette évolution est également porteuse de nouvelles formes d'organisations collaboratives susceptibles de favoriser d'autres formes de tourisme, cela ne pourra se développer que dans un cadre réglementaire revu, préservant les intérêts des consommateurs et évitant les distorsions de concurrence.



Intervention de Ronan LE NEZET Comité régional CGT de Bretagne

La CGT salue cette étude, qui à partir d'une méthode de comparaison entre les deux caractéristiques du tourisme: celle des loisirs et celle des affaires ayant réciproquement comme fils conducteurs la RSE, les transitions sociales, environnementales et économiques, met en lumière des particularités. Le tourisme d'affaires était jusqu'à cette étude du moins un angle mort. Pourtant, il y a dans ce modèle basé aussi sur une offre commerciale une certaine particularité qui touche à la gestion d'évènements et de ses impacts.

L'étude confirme les disparités territoriales en Bretagne, pour l'organisation de tels évènements, puisqu'au préalable il faut avoir la capacité de cumuler une offre de transports, de restauration et d'hôtellerie, autour du lieu d'accueil de l'évènement. Offre qui se concentre en majorité autour des grandes villes et métropoles. Pour la CGT, le cumul d'une telle capacité s'ajoute souvent aux mobilités du quotidien et aux capacités de logement de milliers de travailleurs.

Avec ses 16 000 évènements en Bretagne en 2019, le tourisme d'affaires n'échappe pas à la contradiction qui est de saturer certains territoires, en concentrant sur quelques jours, de nombreuses personnes tout en ayant une démarche de territoire durable. LE CESER apporte une réflexion sur ce sujet, en précisant que le niveau régional a un rôle important à jouer dans la coordination du tourisme d'affaires, avec pour feuille de route, deux outils opérationnels : la Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) et la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES).

La CGT partage l'analyse du CESER, notamment sur les professionnels du secteur, qui se positionnent dans une logique de marché. Cette concurrence est à mettre en adéquation avec les difficultés du secteur pour recruter et fidéliser les salariés. Un secteur qui est très impacté par la saisonnalité, auquel le tourisme d'affaires, avec une meilleure centralisation de l'organisation des évènements, permettrait davantage de lisser cette activité, sur l'ensemble du territoire breton. Pour la CGT, nous ne pouvons dès lors éviter la logique de programmation et de formalisation d'une démarche réellement durable.

Ainsi, sur l'aspect RSE du tourisme d'affaire, la CGT partage l'avis du CESER sur cette difficulté de répondre aux évolutions sociétales qui se trouve confrontée à la volonté de nombreux dirigeants qui restent à convaincre. Avec un secteur d'activités, dont l'intensité carbone est plus importante que celle du tourisme dit "global", personne en responsabilité ne peut s'exonérer de l'impact imposé à une Région engagée vers la transition environnementale pour relever le défi climatique.

Le Conseil Régional s'est engagé depuis plusieurs années en faveur de la transition économique, sociale, environnementale, climatique et numérique, avec pour objectif de développer « un tourisme qui lui est propre et qui privilégie le mieux au plus ». Le tourisme et le tourisme d'affaires ont une forte empreinte écologique notamment à travers les mobilités, et se distinguent par des consommations d'eau et d'électricité supérieures à la moyenne nationale.

Dans cette étude, le rôle et la participation de l'action publique sont souvent sollicitées et rarement celle de la filière tourisme en elle-même. L'étude révèle la diversité des supports permettant aux professionnels du secteur de bénéficier de soutiens et de financements. La CGT rappelle que l'engagement de l'action publique nécessite des

contreparties, basées sur un principe d'éco socio conditionnalité des aides. La question de la gouvernance reste aussi essentielle pour pérenniser l'action durable du tourisme d'affaires, et pourtant la SREDII n'a pas de gouvernance connue, ni de compte à rendre manifestement.

La notion de tourisme durable ne doit pas sous-estimer la question de la précarité dans l'emploi, l'accès à un logement décent, les conditions de travail et la rémunération. La perte d'attractivité du secteur s'est aggravée avec les mesures gouvernementales sur l'assurance chômage en répondant aux exigences patronales, c'est une évidence et la CGT, elle, l'affirme sans complexe. La CGT tient aussi à appuyer l'intérêt d'associer les salariés et les organisations syndicales œuvrant dans le secteur du tourisme à la réflexion sur ces évolutions en matière de formation et de reconnaissance des qualifications, de conditions de travail, d'hébergement saisonnier et d'accueil des publics.

La CGT recommande ainsi de passer du dialogue social en actions sociales vérifiables dans une logique réelle d'aménagement du territoire.



Intervention de Emmanuel THAUNIER Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne.

Le CESER s'est saisi de la question du tourisme d'affaires en Bretagne et, à travers le rapport de la Commission Economie et Innovation qui nous est présenté aujourd'hui, préconise une politique pro-active du Conseil régional en sa faveur.

Nous avons souvent eu l'occasion de tous nous féliciter de l'importance de l'activité touristique dans notre région, tant en termes de production de richesses que de création d'emplois. Mais on en distingue surtout les pics saisonniers, les plus visibles dans les statistiques, sans réelle différenciation des natures de visiteurs.

Disposer d'infrastructures touristiques nombreuses et de compétences professionnelles est un atout pour développer d'autres formes d'accueil et de nouveaux services plus récurrents, qu'appellent le tourisme d'affaires. Nous soutenons les préconisations du rapport car elles visent à optimiser des richesses de notre territoire sur une activité à forte valeur ajoutée : son identité et sa notoriété, son patrimoine et ses sites. L'attractivité reconnue de la Bretagne mériterait d'être ainsi augmentée au travers des activités de l'événementiel, des séminaires, congrès et conventions.

Le tourisme d'affaires présente l'avantage d'être largement contracyclique par rapport au tourisme de loisirs. En cela, il permet de mieux valoriser les capacités d'hébergement, de restauration et de transports, principaux comme secondaires. Il concourt aussi à la pérennisation des emplois de la filière, qui à ce jour sont très fragilisés par la forte saisonnalité de la seule activité loisir ; le tourisme d'affaires contribue ainsi à la solidification de l'activité touristique dans son ensemble pour laquelle le recrutement et la fidélisation sont devenus des enjeux majeurs. Rappelons aussi que le voyageur d'affaires génère un volume de dépense trois à quatre fois supérieur à celui du touriste en loisir.

Si notre région possède les ferments pour développer le tourisme d'affaires, cette activité reste émiettée : les acteurs sont divers et isolés, les données économiques en restent parcellaires, les activités sont majoritairement concentrées sur quelques points du territoire. La Région pourrait porter une stratégie de promotion et d'expansion du tourisme d'affaires en Bretagne, coordonnée avec les collectivités territoriales qui s'y sont déjà engagées et celles qui pourraient s'y intéresser. Cette politique aurait un caractère incitatif pour les investissements privés et valoriserait les atouts et compétences des différents territoires dans l'accueil de ce type de tourisme.

De plus, l'initiative du Conseil régional permettrait d'inscrire le développement de cette filière en Bretagne dans une perspective de durabilité dans l'approche des transports, de l'hébergement et de la diffusion des événements, séminaires et réunions professionnelles bénéficiant à une large partie du territoire.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Sylvie BOURBIGOT Union régionale Solidaires de Bretagne

L'Union régionale Solidaires Bretagne est particulièrement intéressée par l'étude du CESER sur le tourisme d'affaire, en tant que composante à part entière de l'économie bretonne. Elle apporte son soutien aux préconisations proposées par le CESER, qui vont dans le sens de la coopération au lieu de la concurrence entre territoires de destinations, dans le sens d'une meilleure connaissance des services offerts, des infrastructures (permettant d'éviter les redondances et d'identifier les manques dans les choix d'investissement des différents financeurs), dans le sens d'une gouvernance de niveau régional en lien étroit avec les territoires.

Cependant, à la lecture du nouveau rapport du GIEC et après la sécheresse de 2022, nous souhaiterions que de développement durable nous passions à l'échelle de la soutenabilité. Même si le tourisme d'affaires peut permettre un type de tourisme hors saisons (le fameux lissage) et permettre de pérenniser des emplois, il est aussi identifié comme un vecteur de notoriété qui amènerait encore plus de personnes à venir séjourner dans notre Région en villégiature, et en particulier dans certains sites déjà très, voire trop, fréquentés. Comme il est mentionné dans l'étude, ce tourisme pose la question de la ressource en eau, de l'énergie et de l'artificialisation des sols, au détriment des espaces naturels et de l'agriculture. Il nous semble important que des études soient menées sur ces points précis pour mieux mesurer l'impact de cette économie, tourisme globalement, tourisme d'affaires en particulier.

Le problème lié à l'accès aux soins n'est pas évoqué dans cette étude : actuellement, le secteur de la santé est extrêmement touché par des suppressions de places dans les hôpitaux, voire de services, voire d'hôpitaux. La désertification médicale est très prégnante en Bretagne. L'afflux de touristes, y compris dans le cadre de tourisme d'affaire, peut aussi amplifier le problème de l'accès aux soins, surtout en saison. Ne faudrait-il pas là encore avoir une étude spécifique sur ce thème, et des préconisations liées au tourisme ?

Un autre point concerne la gouvernance esquissée dans cette étude : il nous semble que les organisations syndicales devraient aussi avoir leur place dans la liste des acteurs du tourisme qui y participeraient. En effet, face à la difficulté de recrutement dans les différents secteurs, il est important que les premiers concernés, à savoir les salarié.e.s (saisonniers ou non), puissent exprimer aussi leurs constats et demandes, voire être force de propositions.

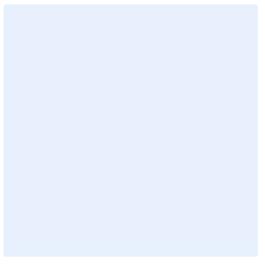
Pour conclure, l'Union Régionale Solidaires Bretagne approuve l'étude et les préconisations émises.

 <p>Bretagne Vivante SEPNEB</p>	<h2>Intervention de Alain THOMAS</h2> <p>Bretagne vivante - SEPNEB</p>
--	--

L'étude approfondie sur le tourisme d'affaires en Bretagne évoque, dans son introduction, le fait que, dans notre région, le tourisme aurait encore une perception globalement positive auprès de la population. Globalement, toujours, nous pensons en effet que c'est le cas.

Néanmoins, nous ne pouvons passer sous silence que des signaux pas si faibles que ça doivent nous mettre en alerte. Oui, des secteurs géographiques de Bretagne commencent à souffrir de fortes à trop fortes pressions sur l'eau, les habitats naturels et la biodiversité. Nous pensons tout particulièrement à certains tronçons littoraux et aux îles du Ponant pour lesquelles la question de quotas de visiteurs et donc de liaisons maritimes peut raisonnablement se poser aujourd'hui. Ce débat se fait d'ailleurs jour à bas bruit aux sein des populations îliennes. Les pressions croissantes sur les milieux littoraux, secteurs dunaires et leurs vastes estrans adjacents comme en baie d'Audierne ou le long du complexe Plouhinec-Erdeven-Plouharnel se traduisent par un appauvrissement net de la flore et de la faune de ces espaces de transition si originaux et si sensibles.

Il n'est évidemment pas question d'imputer ces évolutions négatives au tourisme d'affaire. Il s'agit juste, par ce regard porté sur ce secteur particulier rassemblant de nombreux prospects potentiels et qui participeront à amplifier l'attractivité de la Bretagne, d'inviter en conséquence à mieux évaluer collectivement les impacts globaux du tourisme dans notre région et à mieux quantifier les potentialités futures d'accueil compatibles avec nos ressources naturelles en tension ce soit l'eau par exemple, le foncier et la biodiversité que le 1% dédié via la Breizh Cop ne saura que très faiblement soutenir.

	<p style="text-align: center;">Intervention de Thierry MERRET Personnalité qualifiée</p>
---	---

Merci Président, je n'avais pas prévu d'intervenir mais suite à la présentation de la synthèse sur le tourisme d'affaires, j'ai eu une interrogation. En effet, comment différencier tourisme d'affaires et tourisme de loisirs ?

Je voudrais prendre l'exemple du colloque adossé, par exemple, aux Vieilles charrues avec « West Web Valley ». Les partenaires des Vieilles charrues invitent également leurs clients : est-ce du tourisme d'affaires ou du tourisme de loisirs ?

On pourrait également regarder dans le monde du sport, que ce soient les équipes de foot comme le Stade Brestois, le Stade Rennais, En avant de Guingamp ... qui invitent leurs clients et font des « affaires » tout en faisant du « loisir ».